

PROGRAMME DETAILLE ET FORMATEUR

La protection du chef d'entreprise, de sa famille, de l'entreprise et de ses associés

Valeur ajoutée :

L'absence du dirigeant (arrêt de travail, invalidité ou décès) constitue un risque majeur pour la pérennité de l'entreprise et la situation personnelle du chef d'entreprise.

Cette formation permet aux cabinets d'expertise comptable d'identifier et d'évaluer ce risque à partir de leur connaissance de la situation du client (statut, rémunération, charges, trésorerie). Elle fournit une méthode structurée pour chiffrer les impacts, formuler des préconisations adaptées et renforcer la valeur du conseil, tout en restant dans le rôle de l'expert-comptable.

Objectifs pédagogiques :

A l'issue de la formation, l'apprenant devra être capable de :

- Identifier rapidement le statut social du dirigeant (TNS/ATS) selon la forme juridique, et anticiper les changements de statut (focus gérance de SARL)
- Comparer, sans idées reçues, les prestations des régimes obligatoires : IJ (maladie, maternité, paternité), invalidité, décès, entre ATS et TNS (Sécurité sociale des indépendants (SSI))
- Comprendre les spécificités des professions libérales et de leurs caisses (CARMF, CARPIMKO, CIPAV, CARCDSF)
- Savoir construire une méthode de diagnostic : besoins du dirigeant + besoins de l'entreprise, franchises, priorités de garanties, et formalisation d'une recommandation "cabinet"
- Maîtriser le rôle des briques complémentaires : AT/MP volontaire (Urssaf), santé, prévoyance, frais généraux, homme-clé, assurance croisée entre associés, mandat de protection future, mandat à effet posthume
- Intégrer une trame d'entretien "prévoyance dirigeant" dans les rendez-vous (création, bilan, transmission, changement de statut)
- Produire une note de synthèse chiffrée et actionnable (reste à charge, priorités, points d'attention) sans sortir du périmètre de l'expertise comptable
- Sécuriser la cohérence "statut – rémunération – protection", et réduire les angles morts (dirigeant non rémunéré, dividendes, charges fixes, dépendance à la personne clé)
- Savoir orchestrer : quand déclencher l'échange avec l'assureur/notaire/avocat, et quels éléments transmettre pour accélérer la mise en place

Public visé : expert-comptable, chef de mission, expert-comptable stagiaire.

Date et durée :

Mardi 22 septembre 2026 de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h (7h) dans les locaux de Terra Gestion, 149 avenue de Wagram, 75017 PARIS.

Accessibilité : les personnes atteintes de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter directement par mail à contact75@terragestion.com, afin d'étudier ensemble les possibilités de suivre la formation.

Prérequis : cette formation ne nécessite aucun prérequis.

Tarif Terra Gestion : 310 €HT.

Modalités d'inscription et d'annulation : sur le site de TERRA GESTION. Cliquer sur le nombre de places puis sur s'inscrire à la formation. Compléter le formulaire et régler par virement, carte bancaire ou chèque.

Méthode pédagogique :

- En début de formation, le formateur validera les attentes de chaque bénéficiaire pour une adaptation éventuelle
- Remise d'un support pédagogique au format PDF à la suite de la formation
- Mises en situation
- Etude de cas concrets

Moyens techniques :

- Tableau numérique/vidéoprojecteur pour les documents projetés, paperboard
- Accueil des participants dans une salle facilitant l'approche pédagogique et les mises en situations

Les supports de cours sont remis électroniquement aux participants le jour de la formation

Modalités d'évaluation :

- Quiz
- Questionnaire de validation des acquis

Nombre de participants : cette formation est organisée pour un groupe de participants d'environ 20 personnes.

Nature de la formation dispensée : à l'issue de la formation, un certificat de réalisation sera délivré au stagiaire.

Qualité et évaluation de la formation : un questionnaire d'évaluation sera remis à chaque participant pour mesurer le niveau de satisfaction au regard des attentes.

Contenu de la formation

1 – TNS OU ATS – L'impact de la forme juridique sur le statut social de chef d'entreprise

Savoir identifier le statut social du dirigeant (TNS ou assimilé salarié) est essentiel pour l'accompagner dans le choix de sa protection sociale obligatoire et complémentaire, ainsi que pour anticiper les conséquences d'un éventuel changement de statut sur sa couverture et sa stratégie de protection.

- Les formes juridiques qui imposent le statut TNS
- Les formes juridiques imposants le statut ATS
- Le cas particulier du gérant de société à responsabilité limitée (SARL)
 - Comment identifier une gérance (ou collège de gérance) majoritaire, égalitaire ou minoritaire
 - Identifier et anticiper un changement de statut social de son client gérant de SARL
- Comparaison coût rémunération TNS SSI / ATS

2 – La couverture prévoyance du régime obligatoire de la Sécurité Sociale des assimilés travailleurs salariés (ATS), celle des indépendants (SSI) et celle des travailleurs non-salariés (TNS) - Approche comparative

- La prise en charge des frais de santé par la sécurité sociale : Une carte vitale de même couleur pour tout le monde !
- Les indemnités journalières en cas d'incapacité temporaire de travail – Qui du TNS ou de l'ATS est le mieux couvert par le régime obligatoire ? Un comparatif qui pourrait mettre fin à la légende urbaine.
- Les indemnités journalières en cas d'incapacité temporaire de travail pour maternité.
- Les indemnités journalières en cas d'incapacité temporaire de travail pour Paternité.
- La rente d'invalidité en cas d'incapacité permanente de travail : Balle au centre, un régime obligatoire identique très insuffisant.
- Le décès du TNS ou de l'ATS : A peine un contrat obsèques dans les 2 camps.

3 – La couverture prévoyance du régime obligatoire des professions libérales (CARMF – CARPIMKO – CIPAV – CARCDSF)

Siège social : 259 rue Pierre et Marie Curie - Parc d'activités Vaux-Le-Pénil - CS 10088 - 77007 MELUN CEDEX

Tél : 01 64 79 76 00 - www.terragestion.com

Contact formation : tél : 01 42 65 41 64 - contact75@terragestion.com

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11770861677 auprès du Préfet de région Ile de France

- La prise en charge des frais de santé par la sécurité sociale : Une carte vitale de même couleur pour tout le monde !
- Les indemnités journalières en cas d'incapacité temporaire de travail : Un régime CPAM identique + un régime complémentaire nul ou forfaitaire.
- Les indemnités journalières en cas d'incapacité temporaire de travail pour maternité.
- Les indemnités journalières en cas d'incapacité temporaire de travail pour Paternité.
- La rente d'invalidité en cas d'incapacité permanente de travail.
- Le décès du professionnel libéral.

4 – Mettre en place une couverture prévoyance complémentaire adaptée aux besoins du TNS

Donner une méthode simple pour diagnostiquer le besoin TNS, prioriser les garanties (AT/MP volontaire, santé, prévoyance, frais généraux), chiffrer un reste à charge et formaliser une recommandation cadrée (sans faire de vente).

- L'assurance volontaire individuelle AT/MP : Un dispositif méconnu sous utilisé.

Objectif : Se rapprocher du régime accidents du travail / maladies pro des salariés via une adhésion volontaire auprès de l'URSSAF, pour mieux couvrir les accidents d'origine professionnelle. Pour quelle prise en charge supplémentaire ? Formalité d'adhésion et coût de la cotisation.

- Complémentaire santé : Le complément à la carte vitale.

Objectif : Réduire le reste à charge soins (hospitalisation, dentaire/optique, dépassements). Les postes à scorer : hospitalisation, soins courants, dentaire/optique... Le passeport pour accéder au 100% santé. La déduction fiscale dans le cadre des contrats Madelin. Cotisation individualisée ou contrat famille ?

- Complémentaire prévoyance

Objectif : Protéger le frigo familial en complément du régime obligatoire. Les facteurs différenciants (situation familiale, niveau de ressources, état de santé ...). Les risques à couvrir : Incapacité temporaire, invalidité, décès. L'épreuve du questionnaire médical. La déduction fiscale dans le cadre des contrats Madelin. Contrat indemnitaires ou forfaitaires ? Comment calibrer le niveau de garantie complémentaire (franchise, taux de déclenchement invalidité, barème professionnel / fonctionnel, base de revenu...).

- L'assurance frais généraux

Objectif : Protéger l'entreprise en couvrant les charges fixes de l'entreprise en cas d'arrêt temporaire du dirigeant. Niveau de garantie (savoir calibrer le besoin), types d'événements couverts, franchise et durée, traitement fiscal.

5 – L'assurance homme-clé - L'assurance croisée entre associés - Mandat de protection future - Mandat à effet posthume

Le risque n°1 n'est pas le marché : c'est l'absence du dirigeant. Choisir et dimensionner l'assurance homme-clé, l'assurance croisée entre associés, le mandat de protection future et le mandat à effet posthume pour sécuriser trésorerie, gouvernance et capital.

- Assurance homme-clé : Cash entreprise de continuité. Souscripteur/bénéficiaire, Qui est « l'homme » clé ? Risques couverts, comment dimensionner le capital, franchise, délais, définition de l'invalidité, affectation du capital, traitement fiscal (cotisations et indemnité).

- Assurance croisée entre associés : Contrôle & rachat des titres. Le problème : Décès d'un associé → entrée d'héritiers / blocage / perte de contrôle / nécessité de rachat.

Logique : constituer une capacité de rachat des parts/ actions au profit des survivants. L'assurance sans mécanique juridique = capital disponible mais rachat contestable / impraticable : clauses d'agrément, préemption, promesse de vente/achat, modalités de valorisation.

- Mandat de protection future : incapacité → gouvernance perso/patrimoniale et volet pro. Scénario : incapacité (temporaire ou durable) → qui gère les intérêts personnels/patrimoniaux et, surtout, les sujets pros quand ils dépendent de la personne devenue incapable. Désignation anticipée d'un/des mandataire(s) + périmètre.

Formalisme et preuve médicale, puis mise en oeuvre auprès des autorités compétentes. Mais aussi, le MPF ne remplace pas la gouvernance interne : délégations de pouvoirs, habilitations bancaires, clauses statutaires.

- Mandat à effet posthume : décès → pilotage transitoire (notamment biens pro). Décès du dirigeant, si héritiers non opérationnels + entreprise à gérer + risque de dévalorisation rapide. Organiser la gestion de tout ou partie de la succession pour le compte des héritiers. Acte notarié + acceptation avant décès, durée et prorogations possibles, motivation.

FORMATEUR : Edouard CHAUVET, expert-comptable et conseil en gestion de patrimoine, diplômé de l'AUREP.